

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ DU 21 SEPTEMBRE 2020
N°2020-84

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2213-6

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.113-2

VU le Code de la Route, notamment ses articles L.130-1-1 à L.411-1, R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire

VU la demande formulée en date du 21 septembre 2020 par Madame Cathy DUBOIS, domiciliée 10 Bis rue de la Ferté-Alais, pour le stationnement d'un camion benne afin de procéder à l'enlèvement de déchets verts,

Vu l'arrêté N°2020-36 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck LEFÈVRE concernant le domaine de la voirie,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation de la rue de la Ferté-Alais,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : le stationnement de tout véhicule autre que le camion benne ci-dessus nommé, dans le cadre de l'enlèvement des déchets verts, sera strictement interdit sur la place de stationnement située au niveau du 10 Bis rue de la Ferté-Alais, à compter du 29 septembre 2020, 18H, jusqu'au 15 octobre 2020.

Article 2 : La signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins de Madame Cathy DUBOIS, pendant toute la durée de l'opération.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

Article 5 : Monsieur Franck LEFÈVRE maire-adjoint de la commune de Soisy-sur-École, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 21 septembre 2020.

Pour Anne-Sophie HÉRARD, Maire
Et par délégation,
Franck LEFÈVRE, Maire-adjoint

